

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1	Identificateur de produit Désignation Commerciale	M-Bond 610 Adhesive
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Utilisation Identifiée Utilisations Déconseillées	Adhésifs. Rien de connu.
1.3	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Identification de la société Téléphone Fax Email (personne compétente)	VISHAY MEASUREMENTS GROUP UK LTD Stroudley Road Basingstoke Hampshire RG24 8FW Royaume-Uni +44 (0) 1256 462131 +44 (0) 1256 471441 mm.uk@vishaypg.com
1.4	Numéro d'appel d'urgence Tél. d'urgence Langues parlées	(00-1) 703-527-3887 CHEMTREC (24 heures) Toutes les langues européennes officielles.

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1	Classification de la substance ou du mélange	
2.1.1	Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 Carc. 2; H351 Aquatic Chronic 2; H411
2.2	Éléments d'étiquetage Désignation Commerciale Contient:	Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP) M-Bond 610 Adhesive Tétrahydrofurane et Polyglycidyl Ether of Phenol-Formaldehyde

Pictogramme(s) de Danger



Mention(s) d'Avertissement

DANGER

Mention(s) de Danger

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
H302: Nocif en cas d'ingestion.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H335: Peut irriter les voies respiratoires.
H351: Susceptible de provoquer le cancer.

Conseil(s) de Prudence

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P201: Se procurer les instructions avant utilisation.

P304+P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Information supplémentaire

EUH019: Peut former des peroxydes explosifs.

2.3 Autres dangers

Rien de connu.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances Non applicable

3.2 Mélanges

Classification CE Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Mention(s) de Danger
Tétrahydrofurane [^]	55 – 65	109-99-9	203-726-8	Pas encore assigné dans la chaîne d'approvisionnement.	Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319 (SCL ≥ 25%) STOT SE 3; H335 (SCL ≥ 25%) Carc. 2; H351 EUH019
Polyglycidyl Ether of Phenol-Formaldehyde	25 – 32	28064-14-4	608-164-0	Pas encore assigné dans la chaîne d'approvisionnement.	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 2; H411
Méthyleéthylcétone ^{^*}	5 – 10	78-93-3	201-159-0	Pas encore assigné dans la chaîne d'approvisionnement.	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 EUH066

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le chapitre 16. [^]Substance avec une valeur limite d'exposition nationale. ^{*}Substance avec une limite d'exposition de la communauté

SECTION 4: PREMIERS SECOURS



4.1 Description des premiers secours

Art de l'auto-portrait-protection du premier assistant

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit. Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer vapeurs. Éviter tout contact. Les vêtements contaminés devront être blanchis avant de les réutiliser.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE

Contact avec la Peau	ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever les vêtements contaminés et laver abondamment avec de l'eau toutes les parties affectées. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
Contact avec les yeux	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. Faire boire beaucoup d'eau à la victime. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Ne pas induire de vomissement sauf sur recommandation d'un médecin. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Nocif en cas d'ingestion. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires. Susceptible de provoquer le cancer.
4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Instructions pour le Médecin:	Traiter symptomatiquement. EN CAS D'INHALATION: Les symptômes respiratoires, notamment l'œdème pulmonaire, peuvent être retardés. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Après rinçage yeux affectés doit être vu par un ophtalmologiste

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction Moyens d'Extinction Appropriés	Ceux appropriés pour contenir l'incendie. Eteindre l'incendie avec de l'anhydride carbonique, de la poudre chimique, de la mousse ou de l'eau pulvérisée.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser de jet d'eau. Une aspersion d'eau directe risquerait de propager l'incendie.
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Liquide et vapeurs très inflammables. Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Phénolique et Explosif Peroxydes. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent parcourir des distances considérables vers une source d'ignition et de retour de flamme. Empêcher le liquide de pénétrer dans les égouts, dans les caves et dans les fosses et tranchées de travail; les vapeurs peuvent créer une atmosphère explosive. Peut former des peroxydes explosifs.
5.3 Conseils aux pompiers	Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	Assurer une ventilation adéquate. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Éviter de respirer vapeurs.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau. Alerter les autorités compétentes en cas de déversement ou de décharge incontrôlée dans le réseau des eaux usées.
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Utiliser du matériel ne produisant pas d'étincelles pour ramasser les produits

inflammables. Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Transférer dans un conteneur pour élimination. Ventiler la zone et nettoyer la surface de déversement une fois la récupération de la matière effectuée. Eliminer ce produit et son récipient comme un déchet dangereux

6.4 Référence à d'autres sections

Voir Rubrique: 8, 13

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact. Ne pas respirer les vapeurs. Assurer une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Peut former des peroxydes explosifs. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Peut former des peroxydes explosifs. Conserver à l'abri de la lumière solaire directe.

Température de stockage
Temps limite de stockage
Matières incompatibles

Ambiante. Conserver à une température ne dépassant pas (°C): 32
Stable dans les conditions normales.
Conserver à l'écart des: Matière comburante (agent oxydant), Corrosif Substances, Agent réducteur, Forte Acides et Alcalis.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir Rubrique: 1.2.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

L'utilisateur s'engage à respecter les valeurs limite d'exposition professionnelle nationale ou les valeurs limite applicables.

SUBSTANCE	N° CAS	VME (8 heures, ppm)	VME (8 heures, mg/m³)	VLE (ppm)	VLE (mg/m³)	Remarque
Tétrahydrofurane	109-99-9	50	150	100	300	INRS (ED 984), VLIEP, Sk
Méthyleéthylcétone	78-93-3	200	600	300	900	INRS (ED 984), VLIEP, Sk

Source: INRS: Institut National de Recherche et de Sécurité. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984), Sk - Peut être absorbé à travers la peau., VLIEP : Valeur Limite Indicative d'exposition Professionnelle

8.1.2 Valeur limite biologique

Aucun attribué.

8.1.3 PNECs et DNELs

Aucun attribué.

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition. Assurer une ventilation adéquate. Les niveaux de concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord avec la limite d'exposition sur le lieu de travail.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)

Des mesures générales d'hygiène pour la manipulation de produits chimiques sont applicables. maintenir une bonne hygiène industrielle. Éviter tout contact. Éviter de respirer vapeurs. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Garder les vêtements de travail séparément. Ne pas manger, boire ou

Protection des yeux/du visage



fumer sur le lieu de travail. EN CAS d'exposition: En cas de contact avec la peau ou les yeux, rincer à l'eau douce.

Porter des lunettes de protection contre les éclaboussures de liquide. Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).

Protection de la peau



Protection des mains:

Porter des gants imperméables (NE374). Indice de protection 6, correspondant à > 480 minutes de temps de perméation selon la norme EN 374 Les gants doivent être changés régulièrement pour éviter des problèmes d'étanchéité. Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants.

Matériaux appropriés: Stratifié de polyéthylène(Épaisseur minimale 0.1mm)

Protection respiratoire



Protection de corps:

Porter des vêtements de protection étanches, incluant des chaussures, une blouse de laboratoire, un tablier ou une combinaison, le cas échéant, pour éviter tout contact avec la peau.

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Le port d'un masque adapté équipé d'un filtre de type A (EN141 ou EN405) peut être approprié. Le port d'un masque adapté équipé d'un filtre de type A (EN141 ou EN405) peut être approprié.

Dangers thermiques

Non applicable

8.2.3 Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Pratiquement incolore Liquide
Odeur	D'Éther Odeur
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non fixé.
Point de fusion/point de congélation	Non disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	66°C
Point d'éclair	-14 °C (Mélange)
Taux d'Evaporation	8 (BuAc = 1)
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable - Liquide
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Limites d'inflammabilité (Inférieure) (%v/v): 1.8 Limites d'inflammabilité (Supérieure) (%v/v): 11.8
Pression de vapeur	129 (mmHg) @ 20°C
Densité de vapeur	2.4 (Air = 1)
Densité relative	0.9 (H2O = 1)
Solubilité(s)	De l'eau: >50%
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	320 °C
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Propriétés explosives	Non disponible. (Peut former des peroxydes explosifs.)
Propriétés comburantes	Non oxydant.

9.2 Autres informations

VOC 712 g/L

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	Stable dans les conditions normales. Peut former des peroxydes lors d'un entreposage prolongé s'il y a présence d'air.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Liquide et vapeurs très inflammables. La vapeur peut être invisible, plus lourde que l'air et peut se répandre au ras du sol. Peut former des peroxydes explosifs. Tout contact avec des amines aliphatiques entrainera une polymérisation irréversible avec fort dégagement de chaleur.
10.4 Conditions à éviter	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Conserver à l'abri de la lumière solaire directe. Maintenir à une température n'excédant pas (°C): 32. Eviter tout contact avec l'air. Éviter tout contact avec une source de chaleur ou d'inflammation et des comburants. Évitez distillation à sec, ce qui peut former des peroxydes explosifs.
10.5 Matières incompatibles	Matière comburante (agent oxydant), Corrosif Substances, Agent réducteur, Forte Acides et Alcalis.
10.6 Produit(s) de décomposition dangereux	Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Phénolique et Explosif Peroxydes.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques	Toutes les données issues d'enregistrements réalisés auprès de l'ECHA pour les substances mentionnées.
Toxicité aiguë - Ingestion	Acute Tox. 4: Nocif en cas d'ingestion. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 >750 mg/kg p.c. /jour.
Tétrahydrofurane:	Résultat du test DL50 <1 ml/kg bw (Méthode aiguë standard)
Toxicité aiguë - Inhalation	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 >20.0 mg/l.
Toxicité aiguë - Contact avec la Peau	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Skin Irrit. 2: Provoque une irritation cutanée.
Polyglycidyl Ether of Phenol-Formaldehyde:	Pas de données. Inventaire européen de la classification et de l'étiquetage
Méthyleéthylcétone:	Un contact prolongé avec la peau résultera en un dégraissage de la peau, conduisant à l'irritation, et dans certains cas, en dermatite. (Smith R & Mayers MR, 1944)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Eye Irrit. 2: Provoque une sévère irritation des yeux.
Tétrahydrofurane:	Pas de données. Classification harmonisée
Polyglycidyl Ether of Phenol-Formaldehyde:	Pas de données. Inventaire européen de la classification et de l'étiquetage
Méthyleéthylcétone:	Résultat du test: Irritant pour les yeux. (OECD 405)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Skin Sens. 1: Peut provoquer une allergie cutanée.
Polyglycidyl Ether of Phenol-Formaldehyde:	Dermatite de contact allergique (Pontén, A et al, 1999)
Mutagénicité sur les cellules germinales	Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis
Cancérogénicité	Carc. 2: Susceptible de provoquer le cancer.
Tétrahydrofurane:	Résultat du test: NOAEC 1800 ppm Substance présumée cancérogène (Unnamed, 1998)
Toxicité pour la reproduction	Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	STOT SE 3: Peut irriter les voies respiratoires.
Tétrahydrofurane:	Résultat du test: Dépression du système nerveux central (Malley, L.A. et al, 2001)
Méthyleéthylcétone:	Rats à tous les niveaux de dose: anomalies de la démarche et / ou de la posture. Des groupes de doses plus élevées, certains rats étaient comateux ou

<p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée Danger par aspiration</p>	<p>prostrés quelques heures après l'administration, certains animaux étant inconscients pendant 24 heures.(OECD 423)</p> <p>Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis</p> <p>Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis</p>
<p>11.2 Autres informations</p>	<p>Rien de connu.</p>

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

<p>12.1 Toxicité</p> <p>Polyglycidyl Ether of Phenol-Formaldehyde:</p>	<p>Aquatic Chronic 2; Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>Estimation Mélange CL50 > 1 to ≤ 10 mg/l. (Poissons) CE50 1.6 mg/l 48hr (Daphnia magna) (Wyness LE et al, 1993)</p>
<p>12.2 Persistance et dégradabilité</p>	<p>Une partie des composants sont peu biodégradables.</p>
<p>12.3 Potentiel de bioaccumulation</p>	<p>Le produit a un faible potentiel de bioaccumulation.</p>
<p>12.4 Mobilité dans le sol</p>	<p>Le produit devrait être très mobile dans le sol.</p>
<p>12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB</p>	<p>Pas classé comme PBT ou vPvB.</p>
<p>12.6 Autres effets néfastes</p>	<p>Rien de connu.</p>

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

<p>13.1 Méthodes de traitement des déchets</p>	<p>Éliminer ce produit et son récipient comme un déchet dangereux. Envoyer après traitement préalable à une installation d'incinération de déchets dangereux appropriée conformément à la législation. Envoyer après traitement préalable à une installation d'incinération de déchets dangereux appropriée conformément à la législation.</p>
<p>13.2 Autres informations</p>	<p>Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.</p>

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	ADR/RID	IMDG	IATA/ICAO
14.1 Numéro ONU	UN 1133	UN 1133	UN 1133
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	ADHESIVES containing flammable liquid	ADHESIVES containing flammable liquid	ADHESIVES containing flammable liquid
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
14.4 Groupe d'emballage	II	II	II
14.5 Dangers pour l'environnement	Substance dangereuse pour l'environnement	Classé comme Polluant Marin.	Substance dangereuse pour l'environnement
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Voir Rubrique: 2		
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.		

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

<p>15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement</p>	
<p>15.1.1 Règlements de l'UE Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation CoRAP évaluation des substances</p>	<p>Sans restriction</p> <p>Tétrahydrofurane: Substance évaluée en 2013; l'Etat Membre en charge de cette évaluation a proposé de demander aux déclarants de fournir des informations complémentaires.</p> <p>Méthyleéthylcétone: Substance identifié pour l'évaluation en 2018</p>
<p>15.1.2 Règlements nationaux Allemagne</p>	<p>Classe de danger pour l'eau 2</p>
<p>15.2 Évaluation de la sécurité chimique</p>	<p>Une évaluation de la sécurité chimique conformément à REACH n'est pas</p>

nécessaire.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: Nouveau format de la réglementation SDS 2015/830, toutes les sections ont été mises à jour pour inclure de nouvelles informations. Veuillez examiner les FDS avec précaution.

References:

Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS), Classification(s) harmonisée(s) pour Tétrahydrofurane (CAS No. 109-99-9) et Méthyleéthylcétone (CAS No. 78-93-3). Enregistrement(s) ECHA pré-existant Tétrahydrofurane (CAS No. 109-99-9), Méthyleéthylcétone (CAS No. 78-93-3) l'Inventaire public des classifications et étiquetages (C&L) de Polyglycidyl Ether of Phenol-Formaldehyde (CAS No. 28064-14-4).

Références bibliographiques:

1. Smith R & Mayers MR, 1944, Study of poisoning and fire hazards of butanone and acetone, Industrial Hygiene: 23, 174-176
2. Pontén, A. and Bruze, M. (1999), Occupational allergic contact dermatitis from epoxy resins based on bisphenol F. Contact Dermatitis, 41: 235. doi:10.1111/j.1600-0536.1999.tb06149.x
3. Malley, L.A., Christoph G.R., Stadler, J.C., Hansen, J.F., Biesemeir, J.A. and Jasti, S., 2001, Acute and subchronic neurotoxicology evaluation of Tétrahydrofurane by inhalation in rats, Drug Chem. Toxicol., 24(3): 201-219
4. Wyness LE, Cheeman H, Lad DD and Baldwin MK (1993), EPIKOTE 862: Acute toxicity to Oncorhynchus mykiss, Daphnia magna and Selenastrum capricornutum; SBGR.92.237

Classification UE: Cette Fiche de Données de Sécurité a été réalisée conformément aux règlements CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830.

Classification de la substance ou du mélange Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Procédure de classification
Flam. Liq. 2; H225	Point d'éclair [Closed cup/Coupe fermée] Résultat du test/ Point/Intervalle d'ébullition (°C)Résultat du test
Acute Tox. 4; H302	Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë (ETA)
Skin Irrit. 2; H315	Calcul du seuil
Skin Sens. 1; H317	Calcul du seuil
Eye Irrit. 2; H319	Calcul du seuil
STOT SE 3; H335	Calcul du seuil
Carc. 2; H351	Calcul du seuil
Aquatic Chronic 2	Calcul récapitulatif

LÉGENDE

LTEL: Limite d'exposition prolongée
 DNEL: Niveau dérivé sans effet (DNEL)
 PBT: PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique

STEL: Limite d'exposition (15 min)
 PNEC: Concentration prévisible sans effet (PNEC)
 vPvB: très Persistant et très Bioaccumulable

Classification des dangers / Code de classification:

Flam. Liq. 2; Liquide Inflammable, Catégorie 2
 Acute Tox. 4; Toxicité aiguë, Catégorie 4
 Skin Irrit. 2; Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2
 Skin Sens. 1; La peau Sensibilisation, Catégorie 1
 Eye Irrit. 2; L'oeil Irritation, Catégorie 2
 STOT SE 3; Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3
 STOT SE 3; Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3
 Carc. 2; Cancérogénicité, Catégorie 2
 Aquatic Chronic 2; Dangereux pour l'environnement aquatique, Chronique, Catégorie 2
 EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
 EUH019: Peut former des peroxydes explosifs.

Mention(s) de Danger

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
 H302: Nocif en cas d'ingestion.
 H315: Provoque une irritation cutanée.
 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
 H335: Peut irriter les voies respiratoires.
 H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H351: Susceptible de provoquer le cancer.
 H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Dégagements de responsabilité

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas

l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.